



ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de WASSELONNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 113-2, L 141-2, R. 116-2 et R. 141-14,

VU le nouveau Code Pénal, notamment ses articles 131-13 et R. 610-5,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes les mesures propres à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, notamment concernant le passage dans les rues et voies publiques, les endroits de grand rassemblement, la prévention des accidents, la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 -

En raison de travaux de rénovation de la toiture de l'immeuble sis 3 rue des Vosges à WASSELONNE, réalisés par l'entreprise Charpentes HOLDERBACH, la circulation sera interdite dans ladite rue entre place des Tilleuls et la place des Vosges afin de permettre le stationnement du camion grue de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 2 -

Une déviation sera mise en place par la rue Amos et la rue de Brechlingen.

ARTICLE 3 -

Ces mesures seront applicables du 1^{er} au 22 juillet 2022 de 8h à 18h.

ARTICLE 4 -

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise Charpentes HOLDERBACH.

ARTICLE 5 -

L'accès des véhicules exerçant une mission de service public et des riverains devra être garanti.

ARTICLE 6 -

Toutes mesures seront prises par le pétitionnaire pour garantir la sécurité au droit du chantier.

ARTICLE 7 -

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois suivant sa date de publication.

ARTICLE 8 –

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de WASSELONNE,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de WASSELONNE,
- SAMU 67,
- Charpentes HOLDERBACH, 48 rue de la Ceinture 67440 JETTERSWILLER,
- SELECT'OM, 52 route Industrielle de la Hardt 67120 MOLSHEIM,
- Le Service Technique Municipal,
- Affichage et Publicité,
- la Police Municipale,
- Archives.

Wasselonne, le 23 juin 2022

L'Adjoint au Maire,

Jean-Philippe HARTMANN

Par délégation du Maire

